

Compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2015

Personnes présentes: Georges LACOUR, Jacky PERRET, Raymond MONTAGNE, Eric JURY, François FUCHET, Jean Luc LESAVRE, Sébastien GOGNIAT, Nicole COUSIN, Mickaël CONCHON, Daniel BELIN.

Personnes absentes : Cécile DIAS

Personnes excusées : Philippe WATTEAU donne pouvoir à Sébastien GOGNIAT
Valérie PASCUAL donne pouvoir à Jean Luc LESAVRE
Laurent NIGAUT donne pouvoir à Daniel BELIN
Brigitte DUBOIS.

Secrétaire de séance : Daniel BELIN.

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015,
- 2) Tarifs 2016 location de salles et concessions cimetièrre,
- 3) Décision modificative budgétaire N°2,
- 4) Répartition des charges scolaires entre Saint Sernin et Saint Firmin,
- 5) Convention pour l'accueil des enfants de Saint Firmin au centre de loisirs de Saint Sernin les mercredis et petites vacances 2015-2016,
- 6) CUCM: convention de délégation de compétences transports scolaires du 1er degré,
- 7) Convention fourrière,
- 8) Personnel communal,
- 9) Reprise du café « Le Neuf 2 »,
- 10) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI),
- 11) Permanence des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015,
- 12) Travaux,
- 13) Urbanisme,
- 14) Questions diverses.

En préambule de la séance, M. le maire demande à l'ensemble des personnes présentes de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre à Paris.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015 :

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé.

2) Tarifs 2016 location de salles et concessions cimetièrre :

Pas de changement de tarif pour la location des salles, ceux-ci ayant été ajustés en 2014.

Pour les concessions du cimetière, très peu de changement apporté :

Concessions 30 ans : 200€

Concession 15 ans : 120€

Columbarium 15 ans : 120 €

Cave urne 15 ans : 60 €

Cave urne 30 ans : 100 €

3) Décision modificative budgétaire N°2 :

Cette décision modificative concerne le projet de restructuration du pôle scolaire. Elle est

retirée de l'ordre du jour car au final n'est plus nécessaire.

En revanche, le conseil approuve par délibération l'admission en non valeur pour un montant total de 55,82 € de titres de recettes qui ne nous ont jamais été payés :

- Location + casse vaisselle à la cantine les 4 et 5 oct 2014 par Michelle BARBIER pour 41,32 €
- Frais garderie mars et mai 2014 de LAMALLE Christelle (Sous le Château ST Pierre De Varennes) pour 14,50 €.

4) Répartition des charges scolaires entre Saint Sernin et Saint Firmin:

Le conseil municipal de Saint Sernin a décidé de facturer le coût d'un enfant de Saint Firmin scolarisé à Saint Sernin 53,50€ /année scolaire. Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention, sachant qu'il y aura réciprocité dans le cas contraire.

5) Convention pour l'accueil des enfants de Saint Firmin au centre de loisirs de Saint Sernin les mercredis et petites vacances 2015-2016 :

La commune de Saint Sernin soumet à Saint Firmin une convention régissant les modalités de fonctionnement et d'acceptation des enfants de Saint Firmin les mercredis après-midi et pendant les petites vacances au centre de loisirs de St Sernin. Le conseil municipal souhaite que les enfants de la commune puissent être inscrits à la mairie de St Firmin.

D'autre part il nous semble indispensable, dans le cadre de la mutualisation, que la mise à disposition de personnel soit prise en considération dans cette convention. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que ce document ne sera validé qu'après prise en compte de ses remarques.

A partir de janvier la possibilité sera donnée aux familles de Saint Firmin d'inscrire leurs enfants les mercredis après-midi et pendant les petites vacances pour des activités qui auront lieu sur la commune de Saint Firmin et seront animées par Fanny et Charline. Les modalités seront précisées dans les semaines à venir.

6) CUCM: convention de délégation de compétences transports scolaires du 1er degré :

La communauté urbaine est compétente en matière de transport scolaire mais peut déléguer cette compétence par convention à ses communes membres. M. le Maire fait lecture de cette convention qui précise les conditions dans lesquelles le service est délégué. Elle définit l'organisation du transport, la prise en charge des élèves et leur surveillance. A l'unanimité le conseil approuve cette convention.

La dépense très importante que représentent les transports scolaires a été abordée. Celle-ci représente 6% du budget de fonctionnement soit environ 38 000€ par an. Notre contrat avec Transdev est à terme en juin 2016. Toutes les solutions envisagées pour diminuer ce coût sont à étudier avant cette date. Ces différentes solutions seront présentées courant du 1er trimestre aux parents d'élèves.

7) Convention fourrière :

La SPA de Marmagne avec laquelle nous avons une convention augmente cette année la participation des communes de 0,81€ en 2015 à 0,92€/habitant en 2016 et nous annonce d'ores et déjà que cette participation passera à 1€/habitant en 2017. Il est rappelé que tout animal errant sur la voie publique doit être déposé à la SPA de Marmagne par l'employé communal. Si l'animal n'est pas récupéré par son propriétaire dans les 8 jours il devient propriété de la SPA qui demande une participation communale de 60€.

8) Personnel communal :

● Aide au secrétariat :

Marielle PERRAUDIN, adjoint administratif principal 2^{ème} classe vient en aide au secrétariat le vendredi de 13h30 à 17h30. A sa demande, elle est à l'essai jusqu'au 31/12/2015. Elle a le statut d'activité accessoire de la fonction publique qui lui est défavorable pour sa retraite puisqu'elle ne cotise pas. A ce jour nous attendons sa décision concernant sa reconduction dans cette activité. Si tel est le cas il nous faut délibérer pour créer un poste d'emploi permanent à compter du 1er janvier 2016 à raison de 4 heures hebdomadaires au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Elle sera titularisée et cotisera à la caisse de retraite des fonctionnaires. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la création de ce poste.

● Fanny LOUDENOT :

Fanny évolue sur 2 grades distincts :

-Adjoint d'animation 5^{ème} échelon pour 25h hebdo,

-Adjoint technique 4^{ème} échelon pour 10h hebdo.

Elle perçoit donc 2 fiches de paie car 2 échelons différents.

Cette situation ne lui est pas favorable pour son avancement d'échelon.

Le conseil municipal à l'unanimité délibère pour porter sa durée hebdomadaire à 35 heures sur le grade d'adjoint d'animation et supprimer le poste de 10h hebdomadaire sur le grade d'adjoint technique.

La suppression du poste d'adjoint technique est soumise à l'avis du CTP du centre de gestion.

9) Reprise du café « Le Neuf 2 » :

Le café n'est plus exploité depuis le 30 septembre. Le gérant du fonds a fait connaître à la propriétaire des murs son intention de ne pas renouveler le bail qui expire au 31 décembre 2015. Compte tenu de sa situation, ce commerce étant un des derniers commerces de la commune, il semble important de faire le maximum pour sa réouverture en tant que commerce de proximité. Pour cela il est proposé que la commune se porte acquéreur des murs et après rénovations indispensables (accès handicapés, fenêtres et portes étanches, électricité...) remette ce commerce à un gérant. Avant de prendre une décision définitive nous ferons passer un expert qui pourra juger de l'état du bâtiment. La licence pourrait être achetée par la commune et rétrocédée au gérant.

Concernant la gérance, plusieurs personnes sont déjà intéressées et nous leur conseillons de constituer leur dossier sans omettre de se rapprocher de la CCI.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette façon de procéder.

10) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :

Dans le cadre de la loi Notre, les limites de la communauté urbaine sont revues et font l'objet d'une proposition du préfet qui rajoute 6 communes, la CUCM passerait de 27 à 33 communes pour une augmentation assez faible d'habitants. La communauté a adopté une contre proposition lors de son assemblée du 26 novembre 2015 qui consiste à intégrer outre les 6 communes proposées par le préfet, toute la communauté de Gueugnon constituée de 13 communes représentant environ 13 000 ha.

Le conseil municipal s'est prononcé par :

7 voix pour le projet proposé par la CUCM

0 voix pour le projet proposé par le préfet

6 abstentions.

11) Permanence des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 :

Le planning des permanences est arrêté.

12) Travaux :

- salle de Bouvier : des travaux de rénovation ont été réalisés dans la salle pour rendre plus fonctionnelle la partie cuisine et donner l'accès aux toilettes pour les handicapés. Le sol a été carrelé et la montée d'escaliers donnant accès aux salles de l'étage a été repeinte. La fin des travaux est programmée pour la semaine 50.

- restructuration du groupe scolaire : les travaux débutés en septembre sont au planning, tout se déroule sans problème.

Deux plus-values sont à prévoir :

- la terrasse du restaurant scolaire a été oubliée lors de la consultation et n'a pas été chiffrée.

- le nombre de prises informatiques a été sous-estimé dans le projet, un devis est en cours de réalisation.

Ces 2 compléments sont acceptés à l'unanimité et le conseil autorise le maire à signer les avenants concernés.

Le dossier de demande de DETR pour le financement des nouvelles classes de primaire et de la micro-crèche est à établir au plus tard pour le 15 février 2016.

13) Urbanisme :

Dépôt de déclaration préalable de travaux :

Hervé JOB : pose 1 jacobine + 1 fenêtre de toit.

Christian LECLERCQ : pose de panneaux photovoltaïques

Cabinet LAUBERAT : division parcelle AC 209

Philippe LUGEZ : construction d'une piscine

Dépôt de certificat d'urbanisme :

Renaud ANDRIEU, vente DOUHERET / SCI LES DOUDOUS

Pierre NIGAUD, vente MATOS/ BOLLERY-SBERNA

14) Questions diverses :

- Camion pizza : l'installation du camion est actuellement accordée à titre gratuit avec fourniture de l'électricité par la commune : nous ne facturerons pas ses consommations mais demanderons un don pour notre CCAS.

- Vente d'oranges : nous allons répondre favorablement à la demande d'un vendeur d'orange qui demande à s'installer sur la place de Bouvier (si possible aux mêmes heures que le camion pizzas).

- Succession TOURNIER aux Chevreux : nous avons relancé le Tribunal de Grande Instance de Chalon concernant cette affaire qui devrait se débloquer en 2016.

- Il a été remis à chaque conseiller le rapport d'activité 2014 édité par la CUCM.

- Les mesures de vitesse qui ont été réalisées à Bouvier donnent raison aux riverains : la vitesse moyenne est de 70/71 Km/h dans les deux sens (pour 50 autorisé). La CUCM a maintenant tous les éléments pour réaliser l'étude des travaux à mettre en œuvre pour limiter cette vitesse.

- Circulation dans « le Vin sans Eau » : une réunion a eu lieu entre les maires concernés et les services techniques de la CUCM: la solution retenue est de ne pas élargir la voie de circulation, aplanir la route et aménager la sortie coté Montcoy, tout cela pour une somme de 30 000€ prise sur le budget alloué aux communes du Creusot et du Breuil.

- Encaissement chèque de 24,05 € pour solde de compte dans le cadre de la vente CORNIAUX-CHRETIEN / Commune de ST FIRMIN.

- Le CCAS organise une rencontre entre la municipalité et les familles des nouveaux nés de l'année le 16 décembre en mairie.

- Le 18 décembre le personnel communal est invité par la municipalité pour la réception

annuelle devenue traditionnelle.

- Mme SERVIGNE, présente tout au long du conseil municipal, a été invitée par M. le Maire à s'exprimer. Celle-ci a présenté son projet de réalisation d'un jardin destiné à perpétuer les légumes anciennes sans apport d'engrais mais en utilisant la technique du compostage. Son désir est de pratiquer ces cultures en intégrant dans la mesure du possible les jeunes ados, mais aussi les plus anciens. Du terrain lui a été proposé dans la partie de terrain « GUINOT » en cours d'acquisition par la commune. Rendez-vous est pris pour le mardi 1 décembre sur les lieux.

La séance est levée à 22h45.